

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-132041-DE-1-1

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 3 octobre
2023
D-2023/280**

Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Mission handicap et accessibilité à la cité. Soutien aux initiatives en faveur de l'inclusion. Adoption. Autorisation.

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En cohérence avec la mise en œuvre de son plan Handicap et accessibilité, la Ville de Bordeaux soutient les associations qui participent et engagent des initiatives en faveur de la prise en compte du handicap au quotidien et de l'inclusion.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien aux structures suivantes :

- La compagnie Reg'Art à hauteur de 3000 euros co-organisatrice du festival Paf art.

La Ville de Bordeaux accueillera pour la première fois le festival Paf'Art du 14 au 17 septembre 2023 dédié aux artistes sourds. Il s'agit un événement incontournable de la rentrée de la culture sourde qui convie des artistes et rassemble plus de trois cents festivaliers venant de la France entière.

Cet événement culturel, festif et intergénérationnel réunira des artistes du monde du théâtre, de la musique et des arts visuels. Il intégrera de nombreux spectacles vivants, une exposition, une table ronde, un concert bilingue français-langue des signes et sera accessible à toutes et tous pour proposer une inclusion culturelle totale.

- L'association Différent comme tout le monde à hauteur de 1000 euros

er

Cette association organise du 27 novembre 2023 au 1 décembre 2023 les journées handi citoyennes et notamment un spectacle afin de sensibiliser les collégiens à la problématique du handicap.

A l'occasion de l'appel à projets quinzaine de l'égalité, deux structures ont été repérées et sont soutenues au titre de la mission Handicap et Accessibilité :

- L'association SORIA à hauteur de 1500 euros pour un spectacle de marionnettes sur le thème le handicap et son impact sur la fratrie.

Ce spectacle s'articule en plusieurs temps avec un stage de fabrication de marionnettes autour de la création Monde parallèle à destination d'enfants handicapés et de leur frère/sœur/parents, l'exposition des réalisations des enfants du stage, l'accueil les familles au Glob Théâtre autour d'un temps d'échange avec un spécialiste de l'autisme et la présentation des extraits du spectacle Monde parallèle.

- Les Coqs Rouges à hauteur de à hauteur de 1500 euros.

Ils proposent en lien avec l'Unadev un spectacle d'accès à la pratique artistique pour tous. L'Atelier de Théâtre social s'est créé en 2021-2022 entre l'association des Coqs Rouges et de l'UNADEV grâce à l'appel à projet « L'Un est L'autre » lancé par le Département de la Gironde et remporté par nos 2 structures. Il a réuni 12 personnes : 6 bénéficiaires de l'UNADEV – 6 Adhérents des Coqs Rouges.

Ces ateliers réguliers entre les participants des 2 structures, partenaires depuis 2019, ont permis la construction d'un Spectacle « Là où je vais » présenté en Juin 2022 lors du festival culturel annuel de la Maison de quartier des Coqs Rouges ainsi que sur le festival « Connivences » 2023 du département de la Gironde

Dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité, les Coqs rouges proposent de reprendre ce travail afin de le présenter à nouveau au public le jeudi 23 novembre 2023.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2023 – Handicap – compte 65748 – fonction 425.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur

le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association comme indiqué au sein du présent rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Olivier ESCOTS

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021
ASSOCIATION LES COQS ROUGES	153 370,68 €
COMPAGNIE REG ART	320,00 €

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2021, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2021 et de leur valorisation actualisée.